Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212200117-20251211-2025062-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE **COMMUNE DE BOQUEHO**

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

NOMBRE DE CONSEILLERS : 15

CONSEILLERS PRESENTS 8

VOTANTS

SEANCE du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre 2025, les membres du Conseil municipal de la Commune de Boquého se sont réunis à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire **le 5 décembre 2025** conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Heure du début de la séance : 20 heures

ETAIENT PRESENTS : Nadia LE HEGARAT, Anne Hélène HALLET, Gaëlle LE QUELLENNEC, Sébastien GARNIER, Benjamin CHARLES, Anne-Marie LE MOAL, Yann BISIAUX, Françoise ZURCHER, Annabelle GUERITTE (arrivée à 21h08)

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Élodie LE PAPE par Anne Hélène HALLET, Jean Marie TARTIVEL par Anne-Marie LE MOAL, Cédric TEFFO par Gaëlle LE QUELLENNEC

ETAIENT ABSENTS : David LE BELLEGUY, Antoine LE GALL, Aurélie ROBIN

INVITES :

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne Hélène HALLET

Délibération 2025-062

Devis pour les panneaux de la tranche 3 et du centre bourg

Pour faire suite à la tranche n°1 et la tranche n°2 du remplacement des panneaux des hameaux, il est proposé de finaliser, par la tranche n° 3, ce travail signalétique sur le territoire communal. Et, afin d'améliorer différents points de signalisation dans le bourg, il convient d'acheter de nouveaux panneaux. Après consultation, et comme pour la tranche 1 et 2, les offres retenues de la SPME22 sont :

- Devis signalisation centre bourg : 798€89 TTC
- Devis signalisation des routes tranche 3 et hameaux : 3477€03

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212200117-20251211-2025062-DE

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer les devis

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour :

- AUTORISE Madame le Maire à signer les devis

A noter que les panneaux avec des erreurs d'orthographe seront modifiés.

Pour : 11	Abstention :	Contre :

Le 11 décembre 2025
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nadia Le Hégarat

